

MeilleureSCPI.com

Extrait d'identification de la SCPI

à jour au 28 août 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI AMUNDI DEFI FONCIER 2
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Déficit Foncier
Catégories secondaires	N/C
Date de création	25/07/2016
SIREN	821 704 954
SIRET (siège)	821 704 954 00014
Visa AMF	n° Visa n°16-15
Société de gestion	Amundi Immobilier
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	20 547 500,00 €
Nombre de parts	16 438
Nombre d'associés	641
Valeur de réalisation par part	921,41 €
Valeur de reconstitution par part	1 148,60 €
Nombre d'actifs immobiliers	0
Surface du patrimoine	2 567 m²
Taux d'occupation financier	N/C
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	8 parts	Fréquence des dividendes	Trimestriel
Durée de placement conseillée	15	Indicateur de risque (DIC)	N/C
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	N/C
Versements programmés	Non	Démembrement	Oui
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	1 250,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	11,50 %
Frais de gestion HT annuels	N/C	Frais de gestion TTC annuels	12,00 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	N/C
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	N/C
Cession de parts TTC — avec intervention	N/C	Cession de parts TTC — sans intervention	N/C
Transmission à titre gratuit TTC	N/C		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	N/C	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Amundi Immobilier
Dépositaire	N/C
Commissaire aux comptes	N/C
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	N/C
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

Les immeubles recherchés sont localisés en Ile de France ainsi que dans les grandes métropoles françaises, et au cas par cas dans des villes plus petites selon la qualité des immeubles. La stratégie d'investissement d'AMUNDI DÉFI FONCIER 2 repose sur un processus de sélection ayant pour objectif d'opérer une diversification dans le choix des immeubles. La décision d'investissement appartient à la Société de Gestion. Elle veille à la sécurisation des opérations dans l'intérêt des porteurs de parts. AMUNDI DÉFI FONCIER 2 procédera à la restauration de ces immeubles et fera distribuer à ses associés le résultat foncier afférent à ces opérations. La Société de Gestion a la faculté de répartir, avant approbation des comptes de l'exercice, des acomptes, en principe trimestriels, à valoir sur le dividende, et d'en fixer le montant et la date de distribution. AMUNDI DÉFI FONCIER 2 se donne comme objectif de sélectionner des immeubles susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration dont le montant pourra représenter de 40 % à 50 % du prix de revient de l'ensemble des immeubles acquis. Dans le cadre de la réalisation et du suivi de ces travaux, AMUNDI DÉFI FONCIER 2 s'adjoindra les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui aura pour mission de suivre la bonne exécution des travaux effectués sur les immeubles acquis, jusqu'à leur parfait achèvement. La rémunération de cet AMO sera prise en charge par AMUNDI DÉFI FONCIER 2. Par ailleurs, AMUNDI DÉFI FONCIER 2 s'appuiera également sur les compétences d'un cabinet d'avocats afin de veiller à : - L'éligibilité des immeubles acquis au regard de la stratégie et des contraintes réglementaires de la SCPI, - La déductibilité des dépenses engagées par la SCPI dans le cadre des opérations de restauration au regard des dispositions de l'article 31-I du Code Général des Impôts ; - L'accompagnement des souscripteurs sur des questions fiscales ponctuelles pouvant survenir au cours de la phase d'investissement.

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit :

<https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f66827-scpi-amundi-defi-foncier-2/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel.

meilleurescpi.com